



Eglise évangélique réformée
du canton de Fribourg

Evangelisch-reformierte Kirche
des Kantons Freiburg

**Communiqué de presse de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg,
du 26 mars 2018, au sujet de la session du Synode qui s'est déroulée le
21 mars 2018**

L'Eglise réformée du canton de Fribourg était la dernière Eglise cantonale romande à se prononcer sur la nouvelle traduction du Notre Père afin que, dans la version française, la formulation de la sixième demande soit modifiée. Le Synode fribourgeois ayant lui aussi approuvé cette modification, la nouvelle version du Notre Père sera utilisée dans les paroisses réformées francophones à partir de Pâques.

L'ancienne formule «Ne nous soumetts pas à la tentation» est remplacée par «Ne nous laisse pas entrer en tentation». Ce changement est lié à la question de savoir si c'est Dieu qui tente les humains ou si ce sont les humains qui se laissent tenter.

En conclusion de son rapport soumis au Synode, l'Assemblée des ministres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg a proposé au Synode d'accepter la nouvelle version du Notre Père, soulignant l'importance d'une bonne entente œcuménique ainsi que le lien avec le monde protestant francophone. Néanmoins, la paroisse de Bulle – La Gruyère a souhaité que le Synode mène une discussion approfondie, estimant la question posée trop importante pour être traitée rapidement. Les autres Eglises cantonales romandes avaient déjà avalisé le changement proposé, non sans exprimer un certain dépit face à la démarche non concertée de l'Eglise catholique. En définitive, les réformés du canton de Fribourg sont arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas de raison valable qui justifierait un rejet de la demande introduite par l'Eglise catholique et, par voie de conséquence, la création d'une différence sur le plan de la langue ou de la théologie. Après une discussion intense, l'Eglise réformée fribourgeoise a donc approuvé le changement de formulation par une très large majorité. Au final c'est bien l'argument œcuménique qui l'a emporté et, comme le souligne le président du Conseil synodal Pierre-Philippe Blaser, l'importance d'une prière commune pour favoriser l'unité des chrétiens.

Un papillon avec le nouveau texte officiel du Notre Père et quelques réflexions théologiques a été édité et mis à disposition des paroisses. Cette prière figurant aussi dans le recueil de chants, un autocollant correctif est également disponible.

Le Synode a entamé la deuxième lecture de la Directive concernant le rapport de service des ministres. Le statut de ce document a été au centre des débats et, soucieux de l'autonomie des paroisses, le Synode a choisi de donner un statut non contraignant à ce texte qui devient ainsi un document de référence en vue de l'élaboration d'un contrat de travail.

Le Synode a demandé au Conseil Synodal de lui soumettre un projet de matériel pédagogique concernant l'éducation religieuse à l'école enfantine. Ce matériel pédagogique devra être spécifiquement élaboré en vue d'un enseignement œcuménique et devra permettre d'assurer la qualité des leçons.

Le Synode a également approuvé l'augmentation du poste diaconal de la paroisse de Môtier – Vully, qui passe ainsi d'un taux actuel de 50 % à un taux maximal de 100 %. Par cette augmentation, la paroisse sera en mesure de renforcer sa présence auprès des familles, des personnes âgées, des jeunes ainsi que des enfants.